

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 11 JUIN 2018

* * * * *

Convocation du Conseil : 04 Juin 2018

Monsieur (Conseiller Municipal)

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie le Lundi 11 Juin 2018 à 18 Heures 30, et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

Le Maire : signé BRUNAUD

ORDRE DU JOUR : Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 08 Mai 2018 - Rapport de l'Eau 2017 - Réseau d'eau communal : ♦ *Unité de Neutralisation des Captages de Villemôme : Choix des entreprises* - Tarifs Cantine : Rentrée Scolaire 2018/2019 - Communauté d'Agglomération du Grand Guéret : ♦ *Motion pour le maintien des aides financières de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne* - EGLISE : Travaux d'étanchéité - Demande de subvention - Suivi des dossiers - Affaires diverses.

PRESENTS : MM. BRUNAUD, GASNET, CHATEAU, MM. PETIT, ISOLA, Mme BOURLOT, MM. GOUNY, REINHARDT

EXCUSES : M. DEVOS, Mme DROUILLARD, M.M. CHANUDET, SCHWEYER, Mme AUDOUX, M. GONZALEZ.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 MAI 2018

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 2017

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

CONSTATE une baisse du taux de rendement avec une augmentation de la production et une stabilité de la facturation

DEMANDE que des comparaisons soient faites village/village alimentés par le réservoir des Ecures entre 2015 et 2017 pour essayer de trouver les écarts les plus significatifs entre ces deux années

S'INQUIETE des nombreuses fuites constatées au cours des 2 derniers exercices.

APPROUVE ce rapport.

RESEAU D'EAU COMMUNAL :
♦ UNITE DE NEUTRALISATION DES CAPTAGES DE VILLEMOME :
CHOIX DES ENTREPRISES

Mr le Maire informe le Conseil des résultats définitifs de la consultation suite à l'ouverture des plis et après négociation, pour le marché concernant la création de l'unité de neutralisation de l'eau potable aux captages de Villemôme.

Il rappelle que ce marché de travaux estimé à 307 550 € H.T comportait 3 lots : Génie civil, Equipements électromécaniques et Compteurs de sectorisation et que l'analyse a été faite en tenant compte d'une part du prix à hauteur de 60 % et d'autre part de la valeur technique à hauteur de 40 %.

Il ressort de la notation effectuée après application des coefficients de pondération par le Maître d'Œuvre INFRALIM que les entreprises les plus performantes sont :

Pour le Lot N°1 la SARL DUCROT à LA CHATRE

Pour le Lot N°2 la Société SAUR à ISLE

Pour le Lot N°3 la Société SAUR seule à avoir répondu

En conséquence, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer :

- Le marché du lot 1 à la SARL DUCROT pour un montant de 132 500 €
- Le marché du lot 2 à la Société SAUR pour un montant de 144 429 €
- Le marché du lot 3 à la Société SAUR pour un montant de 23 010.50 €

CONFIRME que les crédits budgétaires suffisants pour un total de 299 939.50 € ont bien été inscrits au budget annexe 2018 de l'Eau.

AUTORISE Mr le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

TARIFS CANTINE : RENTREE SCOLAIRE 2017/2018

Mr le Maire rappelle que le Décret du 29 Juin 2006 prévoit que les prix de la restauration scolaire fournie aux élèves de l'enseignement public sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE le maintien des tarifs actuels à compter de la rentrée scolaire 2018/2019 soit :

☞ Tarif du repas servi aux élèves du RPI GLENIC/JOUILLAT : **2,80 €**

☞ Tarif du repas servi aux adultes :

♦ *Personnes Extérieures* : **5,70 €**

♦ *Personnel de la Collectivité* : **3,30 €**

♦ *Agent chargé de la confection des repas* : repas sous forme d'avantage en nature.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET :
♦ MOTION POUR LE MAINTIEN DES AIDES FINANCIERES DE
L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Une convention a été signée entre la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, en Avril 2016, ayant pour objet le financement de 300 dispositifs de réhabilitation d'assainissement non collectifs (ANC), sur une durée de 3 ans.

Le rôle du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), en plus d'effectuer les contrôles réglementaires de conception et de bonne implantation des dispositifs (« phase projets ») et les contrôles de bonne exécution des travaux, était d'assurer l'animation auprès des usagers.

Pour lui permettre d'assurer ce travail d'animation, l'Agence de l'Eau a accordé une aide financière, d'un montant de 72 000 € (calculée sur 300 ouvrages réhabilités x 240 €/ouvrage). Elle a versé un acompte de 36 000 € (équivalent à 150 ouvrages réhabilités), pour lui permettre de débiter sa phase d'animation.

Le SPANC s'est donc énormément investi dans cette tâche :

- Edition des listings des usagers éligibles aux aides financières ;
- Envoi de lettres d'invitation aux réunions d'informations ;
- Animation de 8 réunions d'informations ;
- Envoi de dépliants d'information aux usagers absents ;
- Réalisation de visites chez les usagers à leur demande, pour les conseiller ;
- Réponse à de nombreux appels téléphoniques ...

En 2018, les budgets des Agences de l'Eau doivent retenir les niveaux de contribution de la Loi de Finances (à savoir une contribution totale supplémentaire à hauteur de 50 millions d'euros concernant l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne), pour **financer l'Agence Française pour la Biodiversité, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, et apporter une contribution à l'Etat.**

Le montant du budget 2018 de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne est fixé à 430 millions d'euros d'autorisation d'engagements. Une gestion priorisée des dépenses de l'Agence va donc se mettre en place en 2018. Elle a informé la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret par téléphone :

- Qu'elle ne pourrait plus bénéficier d'aides financières pour la réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif sur la base de la convention d'Avril 2016, malgré sa validité allant jusqu'à Avril 2019 ;

- Qu'éventuellement, le nombre de dossiers de demande d'aides financières pouvant être instruits sur la base d'une nouvelle convention signée en janvier 2018 serait fortement limité ;

- Qu'il n'y aurait aucune garantie de financement dans le domaine de l'assainissement non collectif dans le cadre du XI^{ème} programme 2019-2024 ;

- Qu'au terme de la convention d'aides financières, dans le cas où la collectivité n'atteindrait pas 150 réhabilitations de dispositifs d'assainissement non collectif, le SPANC devrait rembourser le trop perçu concernant l'acompte versé pour la part animation. Ce remboursement pourrait atteindre une somme supérieure à 20 000 €.

Ce remboursement va engendrer un déficit budgétaire du service (la situation actuelle atteignant difficilement l'équilibre), alors que la quasi intégralité du travail d'animation a été effectuée en 2016 et 2017. **Grâce à celui-ci, le service constatait en 2017 une demande croissante d'aides financières pour les usagers.**

Ces aides financières permettaient à la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret de promouvoir les réhabilitations des dispositifs d'assainissement non collectif sur le territoire, nécessaires sur un territoire rural comme celui de notre département.

Considérant que les ANC représentent une solution essentielle de traitement des eaux usées pour notre département ;

Considérant la structuration existante des SPANC et les efforts faits pour organiser un service de qualité ;

Considérant que les fonds collectés par l'Agence de l'Eau ne sauraient être affectés à d'autre destination que les missions de l'Agence de l'Eau elle-même ;

Considérant que les aides de l'Agence de l'eau ne sauraient délaissier les territoires ruraux ;

Considérant les enjeux économiques forts pour le secteur des travaux publics et du bâtiment liés aux réhabilitations des ANC ;

Considérant les efforts déployés pour promouvoir les réhabilitations ;

Considérant l'impact positif de ce dispositif sur la qualité des eaux rejetées dans le milieu naturel ;

Considérant que 12 communes de la Communauté d'Agglomération ont entamé une procédure de révision des zonages communaux d'assainissement ;

Considérant la motion sur les aides financières à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne votée à l'unanimité par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret en date du 12 Avril 2018,

Par ces motifs, les élus du **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

DEMANDENT à l'Etat :

- Le maintien des budgets des Agences de l'Eau ;
- De financer sur son propre budget l'Agence Française pour la Biodiversité ainsi que l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ;
- De cesser de ponctionner les budgets des Agences pour son propre compte ;

DEMANDENT le maintien des financements de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour la réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectifs classés non conformes avec danger pour la santé des personnes au titre de l'arrêté du 27 Avril 2012 (pour mémoire, 1 300 installations sur notre territoire) ;

DEMANDENT que les redevances de pollution de l'eau et de modernisation des réseaux de collecte payées par les usagers du territoire et perçues par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne soient reversées intégralement aux collectivités ayant les compétences afin qu'elles entreprennent les études et les travaux nécessaires pour l'amélioration de la qualité de l'eau.

EGLISE : TRAVAUX D'ETANCHEITE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des traces d'humidité et des dégradations des enduits et des peintures ont été constatées dans l'angle Sud-Ouest de l'Eglise.

En liaison avec le Service Départemental du Patrimoine et de l'Architecture, un devis a été demandé à l'Entreprise BLANCHON.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après discussion, à l'unanimité,

DECIDE de faire effectuer les travaux d'étanchéité nécessaires

SOLLICITE une aide du Ministère de la Culture.

VALIDE le plan de financement suivant :

Montant des travaux H.T :	2 916.54 €
Subvention Etat (50%) :	1 458.27 €
Fonds Libres :	1 458.27 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

SUIVI DES DOSSIERS

♦ **ASSAINISSEMENT :**

Suite à la visite du SPANC et après contact avec les propriétaires concernés par la rivière Creuse, les travaux de mise en conformité devraient être réalisés dans les prochaines semaines.

♦ **SIGNALETIQUE :**

Mr le Maire présente le projet de panneaux à installer aux entrées du Pont pour annoncer la présence de l'Eglise et de vestiges gallo-romains. Le Conseil Municipal valide la photo plastifiée qui sera réalisée par Espace Copie Plan et le cartouche correspondant.

♦ **EGLISE :**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal des travaux qui seraient nécessaires sur l'étanchéité du pignon sud-ouest. Le Conseil Municipal valide le devis présenté par la Société Blanchon d'un montant de 3 500 € TTC.

Par ailleurs, dans le cadre des Journées du Patrimoine prévues mi-septembre, le Conseil Municipal décide la fabrication de 4 kakémonos qui seraient dédiés au linteau gallo-romain.

AFFAIRES DIVERSES

♦ **CCAS :**

Une consultation sera lancée pour connaître les personnes intéressées par une sortie à Limoges le 08 Septembre.

♦ **CONVENTION SALLE POLYVALENTE :**

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la location à des conditions avantageuses à une association communale qui organisera des séances de sophrologie les mercredis. Les conditions s'appliquent de Septembre à Décembre 2018.

♦ **REGLEMENTATION GENERALE DE PROTECTION DES DONNEES (RGPD) :**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal de la nouvelle loi en matière de protection des données. Il a demandé à ce que ce dossier soit traité au niveau de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret. Il ajoute qu'après vérification les procédures de sauvegarde au niveau de secrétariat sont suffisantes.

♦ **MANIFESTATIONS ET REUNIONS :**

- Mr le Maire fait état d'une proposition d'un concert de chant lyrique en Août à l'Eglise. Compte tenu du planning déjà chargé et notamment du concert prévu le 5 Août, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite pour cette année.

- **Tourisme** : Georges GOUNY fait les comptes rendus de la Commission Tourisme, de l'Assemblée Générale de l'Office de Tourisme et d'une réunion sur les cyanobactéries.

- **Travaux** : Gérard GASNET fait le point sur les conséquences des intempéries du mercredi 30 Mai. Il informe le Conseil qu'une demande de classement en catastrophe naturelle a été déposée à la Préfecture. De plus, des devis seront établis par Evolis pour la restauration des chemins ruraux sachant qu'une aide pourrait être obtenue au titre du Fonds de Solidarité ou de la DETR.

- Mr le Maire fait part de la pétition de la commune de SAINT VAURY concernant les services publics.

- **Calendrier** :

15 Juin : Remise des maillots Canitrail 23

17 Juin : Concours de pêche – Pétanque

1^{er} Juillet : Fête de l'Ane

07 Juillet : Parcours Tir à l'Arc

Anniversaire Rallye Val de Creuse

09 Juillet : CCAS

Du 16 au 27 Juillet : Expo photos à l'Eglise

26 Juillet : Soirée conte

05 Août : Concert à l'Eglise

19 Août : Vide-grenier

03 Septembre : Prochain Conseil Municipal à 18 H 30

Le Maire,

Les Conseillers,